

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par les présentes donné par la soussignée qu'à sa séance du 14 mars 2017, le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté le règlement suivant :

REG-238-01 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-238 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX POUR L'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD GRANDE ALLÉE AFIN D'AUTORISER DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT DE 6 416 000 \$

Le règlement REG-238-01 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 28 août 2017.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté à l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 6^e jour de septembre 2017.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450 923-6311.